

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 31 janvier 1865](#)

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 31 janvier 1865

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[31 janvier 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

### Description

RésuméSur les patentes anglaises de Godin. Jean-Baptiste André Godin cite la note qu'il a envoyée à monsieur de Fontaine-Moreau sur le procédé d'émaillage par voie sèche, le saupoudrage d'émail sur la fonte rougie, qui permet de faire tenir l'émail sur toutes les parties des appareils. Godin explique que sa description du procédé ne comprend pas la composition des émaux car des contrefacteurs pourraient arguer que les leurs sont différents. Il joint à son courrier la somme de 1 500 F, destinée à monsieur de Fontaine-Moreau.

### Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Industrie](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Fontaine-Moreau, A. L. de \[monsieur\]](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation4 p. (374r, 375v, 376r, 377v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

Genève le 30 Janvier 1784

Monsieur Bentagat

Je suis à l'eff de fontaine marquée  
 que je suis venu à lui que les  
 appréciateurs qui font de mes droits  
 et de l'agitation comme invention et de ce qui  
 est à faire pour la garantir.

Mais tout invention a des côtés faibles  
 et mes idées ont le leur je suis sûr de  
 trouver ainsi <sup>quel</sup> de fontaine d'après ce que

- la supposition par son côté est le fait  
 qui domine dans ma nouvelle manière  
 de faire la fontaine les anciens procédés  
 de maillage se pratiquent par des tamis  
 et au moyen de pâtes liquides que les  
 tamis étendent sur la surface de la  
 fontaine et on les fait cuire ensuite, cela  
 ne permet que de mailler des surfaces planes  
 et des tamis que par mon procédé  
 le maillage se fait sur la fontaine lorsque  
 les surfaces en sont bien rouges et le  
 pendant de ces arts des tamis, il adhère  
 par fusion immédiate sur les surfaces où  
 il est posé et qui fait que toutes les  
 surfaces recouvertes également de maillage  
 liquides et appliqués à froid ne restent pas  
 les parties en relief et ce que les tamis  
 remplis de façon que le maillage des

"L'opération avait toujours été impossible  
 "et c'est donc le principe de l'application  
 "de l'huile à chaud qui est la plus  
 "essentielle de bien établir et de connaître  
 "mais je ne sais pas si les raisons de la  
 "valeur d'aujourd'hui peuvent être satisfaites avec  
 "cela. Je puis donc être content de son  
 "cause avec vous avant de prendre un  
 "parti définitif."

Voilà ce que je viens de dire à cet  
 "et qui vous retournerait à lui dire est que  
 "je n'ai pas eu besoin de connaître dans  
 "mes brevets les opérations chimiques que  
 "chaque genre demandait rectifier. Il me para  
 "suffisant que certains émanés puissent être  
 "appliqués par voie sèche pour que je  
 "me sois égaré d'entre dans des descriptions  
 "dont la pratique ne rien de subtil. ~~et~~  
 "il me para évident que si je faisais  
 "répéter mon brevet sur la description de  
 "émanés qui sont plus ou moins particuliers  
 "à mon affaire j'aurais le lendemain  
 "des contrefactures dans toutes les mains  
 "qui en conséquence dit que les émanés doivent  
 "être composés de manière à être acides, fusibles  
 "pour fondre à la chaleur de la fonte, et  
 "en se conformant aux principes établis dans  
 "les traités sur la matière, et en effet  
 "dans différents traités sur les arts chimiques  
 "on trouve des fondants qui réunissent

lettre au 30 janvier 18 376

les conditions dantes mais il n'est  
pas moins vrai que chaque individu  
en particulier saisi au touché  
main quit est difficile de faire  
connaître dans un brieft qu'un chaque  
jour se cherche de nouveaux sur lesquels  
bien des préparateurs invoquent des prétentions  
si pas les desiderata comme intentions  
se donneraient ainsi une tentation considérable  
à la contrefaçon et en voulant mieux  
assurer nos droits ils le devraient moins  
mais on s'en assure pas sans que  
de la loi anglaise une insuffisance  
de description car il est incontestable  
que si certains emplacements de son œuvre  
sont susceptibles d'être appliqués par  
d'autres auteurs on le pourrions que  
par des modifications. Difficile assurément  
à traverser l'état de la nature de leur  
composition mais les mêmes emplacements peuvent  
être faits de bien des manières et dans une  
description <sup>impédiments à son fait</sup>  
de ce que se pourrait sous faire  
dire par sous même à elle de fontaine  
plutôt que de lui venir son par se tenir  
pas à l'aide de trébuchet des armes qui  
pourrions servir contre moi utilisable  
est son pour rester entre des mains  
si inclus se sous de remettre à elle  
de fontaine elle-même avec le complètement  
musculaire que sous prendrait sur les fonds

778

je ne suis assés entre les mains de  
votre entenda il n'y a pas de doute  
à regulariser ma patente  
votre bien dévoué

Lodovico